

DEPARTEMENT : ALLIER
COMMUNE : BILLY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/10/2018

A2018-43

L'an deux mil dix huit, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Pierre BLANC

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 9

Absents : 6

Nombre de suffrages
exprimés : 11

Pour : 11

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BLANC Jean-Pierre, M. BOUDONNAT Jean-Louis, Mme CORMIER Isabelle, Mme GAUFFENY Stéphanie, M. KEMPF Cédric, Mme MOLINS Marie-France, Mme PERRICHON Annick, M. PRIEUR Jean-Claude, M. TABARLY Jean-Pierre

Procurations(s) :

M. PEYRON Yves donne pouvoir à M. TABARLY Jean-Pierre, Mme CHEVALIER Frederique donne pouvoir à Mme CORMIER Isabelle

Etai(ent) absent(s) :

M. BEGIN Lionel, Mme BICHARD Audrey, Mme CHEVALIER Frederique, M. DUBOIS Jean-Patrick, M. PEYRON Yves, M. THEVENET Thierry

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme CORMIER Isabelle

Date de convocation
15/10/2018

Date d'affichage
..../..../..

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

OBJET

TAXE D'AMENAGEMENT

Suite à l'analyse faite lors du conseil municipal de Mars 2018, le Conseil Municipal confirme sa décision de fixer la taxe d'aménagement à 1.5 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité et autorise le maire et ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à BILLY
Le Maire,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/03/2017

2018-23

L'an deux mil dix huit le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Pierre BLANC

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 15
Présents : 10
Absents : 5
Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour :
Contre :
Abstentions :

Etaient présents :

M. BLANC Jean-Pierre, M. BOUDONNAT Jean-Louis, Mme CORMIER Isabelle, Mme GAUFFENY Stéphanie, M. KEMPF Cédric, Mme MOLINS Marie-France, Mme PERRICHON Annick, M. PEYRON Yves, M. PRIEUR Jean-Claude, M. TABARLY Jean-Pierre

Procuration(s) :

Mme BICHARD Audrey donne pouvoir à Mme PERRICHON Annick, Mme CHEVALIER Frederique donne pouvoir à M. TABARLY Jean-Pierre, M. DUBOIS Jean-Patrick donne pouvoir à M. PRIEUR Jean-Claude

Etai(ent) absent(s) :

M. BEGIN Lionel, M. THEVENET Thierry

Etai(ent) excusé(s) :

Mme BICHARD Audrey, Mme CHEVALIER Frederique, M. DUBOIS Jean-Patrick

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme CORMIER Isabelle

Date de convocation
19/03/2017

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

et publication du :

OBJET

Taxe d'aménagement 2018

Le Maire indique que le taux de la taxe d'aménagement applicable à tous les dossiers de construction reste inférieur au taux généralement appliqué par les communes.

Cette taxe alimente les dépenses de travaux d'investissement pour la desserte des propriétés.

Il propose l'augmentation à 1.5 %.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents :

- accepte la proposition du Maire,
- autorise le Maire et les Adjoints responsables à signer tous les documents relatifs à ce dossier.



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à BILLY
Le Maire,

